

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/20

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; ELEGANTINI Muriele ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; SALDANA Esteban ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean.

Étaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Jean-François ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ;

Étaient représentés :

VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban ;
OTTOMANI Jean-François a donné pouvoir à SANTONI Louis ;
GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à COLOMBANI Victoria ;
PAOLI Roxane a donné pouvoir à PAOLI Christian ;
ANGELI Filippu-Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame ACHILLI Nadine secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL280120-01

OBJET : Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du PV de la séance du 16 décembre 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 1 abstention, 2 contre et 23 pour :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

